



Compte-rendu du groupe de travail « Direction d'école » 4 avril 2016

Cette réunion s'est tenue en présence du DASEN, de la Secrétaire Générale, de l'IEN adjoint, de la DRH.

Représentants des organisations syndicales : SNUipp-FSU 82 (Guillaume Mangenot, Pascale Prat) , 2 Se-UNSA, 2 Sgen-CFDT.

M. le DASEN fait un retour rapide sur l'élaboration du protocole académique de simplification des tâches administratives du directeur d'école dont il assurait le pilotage avec M l'IEN Adjoint à l'IA.

Il se félicite de la qualité des échanges qu'il qualifie de sereins et pointe l'adéquation entre ce qui se fait déjà dans le 82 et les objectifs fixés par le protocole académique. La tenue du groupe de travail de ce jour n'en sera selon lui que plus facile.

Intervention du Se-UNSA : d'après enquête les directeurs/trices passent bien plus de temps à remplir leurs tâches administratives que l'évaluation qui en a été faite. Cela sera-t-il pris en compte ?

M. le DASEN précise que le propos n'est pas de refaire le GT académique.

Thématiques abordées :

1. **Formation des directeurs**

- **Formation initiale** : le 82 applique déjà les textes dans leur intégralité : 3 semaines de formation avant la prise en fonction, 2 semaines après et 3 jours flottants. La question de l'intégration des chargés d'école à la formation des nouveaux directeurs est toutefois très complexe. M l'IEN Adjoint à l'IA indique que les groupes de stagiaires sont limités à 15 et que, ne connaissant pas le nombre de directeurs/trices à former pour la prochaine rentrée scolaire, il ne peut s'engager sur ce point.

Intervention du SNUipp- FSU 82 : s'agissant de stage à public désigné, pourquoi ne pas aller au-delà du nombre de 15 stagiaires comme cela se fait sur d'autres stages du même type ?

Il n'est pas impossible d'augmenter un peu les effectifs. Le document rédigé à l'issue de la tenue de ce groupe de travail précisera que les chargés d'école pourront être associés pour tout ou partie à la formation des nouveaux directeurs en fonction des possibilités de remplacement.

Le SNUipp-FSU 82 sera vigilant pour que les chargés d'école soient traité-e-s comme tout autre directrice-eur.

- **Formation continue** : un stage de 4 jours est prévu au Plan De Formation 2016-2017 du 82. Deux hypothèses sont présentées : stage à public désigné pour des directeurs/trices identifié-es par les IEN en réponse à des besoins précis notamment les relations avec les familles **ou** alors stage à candidature ouvert à tou-te-s les directeurs/trices dont la formation remonte à plus de 10 ans pour une réactualisation des connaissances .

Intervention du Sgen-CFDT : les 2 hypothèses sont intéressantes, le choix est difficile...

Intervention du SNUipp- FSU 82 : il pourrait être mal perçu par les collègues d'avoir été identifié-e-s par les IEN comme ayant besoin de formation.

La formulation sera vigilante sur ce point.

2. **Décharges de direction :**

Le protocole évoque l'étude de la planification des jours de décharge pour les directeurs de moins de 4 classes (10 jours annuels pour les écoles de 2 et 3 classes, 4 jours fractionnables pour les écoles d'1 classe). Ce point a d'ailleurs été rajouté en GT académique à la demande des représentants du SNUipp-FSU. Sur le 82, cette planification est effective sur presque toutes les circonscriptions.

Les temps de décharge peuvent être organisés en journées entières ou par demi-journées (mercredi).

Le DASEN s'engage à ce que la moitié au moins des jours de décharges soit planifiée pour la durée de l'année scolaire et communiquée avant les congés d'automne.

Intervention du Se-UNSA : pourquoi ne pas accorder aux collègues le temps partiel à 80 % et utiliser les compléments pour ces décharges comme cela se fait dans le Lot ?

Intervention du SNUipp- FSU 82 : cette question du temps partiel est cruciale pour beaucoup de nos collègues. Nous demandons depuis longtemps la possibilité d'exercer à 80 % !!!

Le DASEN indique que l'utilisation des moyens liés aux récupérations sur les postes fractionnés (collègues exerçant une partie en tant que remplaçants) - soit 5 ETP - et de la brigade de remplacement permet déjà de couvrir la grande majorité des besoins.

3. **Information des critères retenus pour l'attribution de personnel « aide à la direction d'école »**

Ceci est déjà en pratique dans le 82. Ces critères ont été communiqués lors du CTSD de septembre 2014 : taille de l'école et impact sur l'attribution de la quotité de décharge, ruralité.

Les directrices-eurs qui le souhaitent peuvent formuler une demande auprès de leur IEN.

4. **Diffusion d'une lettre d'information à destination des directeurs d'école**

Selon le DASEN, le 82 est une fois encore à la pointe puisque cette lettre existe déjà : un Bulletin Départemental est envoyé par voie numérique à toutes les écoles chaque semaine. Il récapitule les informations importantes et relaie celles qui sont sur le site de la DSDEN.

5. **Vérification de la pertinence des enquêtes**

L'engagement de vigilance sur ce point est pris pour ce qui relève des enquêtes départementales.

3 thèmes d'enquête annuelle ne pourront toutefois être évités : la sécurité, les langues vivantes et les intervenants extérieurs.

Billet d'humeur :

Il ne vous aura pas échappé que notre département pourrait obtenir sans difficulté le diplôme d'excellence : la quasi totalité des objectifs fixés par le protocole académique y sont en effet déjà atteints !

En aurait-il été de même avec un autre pilote à la manœuvre ?

Sans déjuger du travail réalisé en groupe de travail académique sous la direction du DASEN du 82 et de son adjoint, on peut penser que le cap fixé n'est pas bien loin de celui que le pilote avait dans son viseur...

L'avis du SNUipp-FSU

Pour les directeurs d'école, la simplification doit se traduire par un allègement des tâches. Mise en place de GEVASCO, d'AFFELNET, révision des PPMS, disparition des aides à la direction... **la situation des directeurs ne s'améliore pas, bien au contraire !**

On ne peut se contenter ni d'outils d'accompagnement proposés par le ministère (guide pratique, film) ni de la rénovation de BE1D.

Il est indispensable d'aboutir à un allègement concret de ces tâches administratives parfois superflues, souvent redondantes et toujours chronophages.

Il nous faut , encore une fois, dénoncer le manque de moyens alloués afin :

- de ne plus avoir de réunions imposées sur les jours de décharge (et donc perte de tout ou partie de ces jours)
- que les possibilités de départ en stage pour les chargé-es d'école ne soient pas dictées par les moyens de remplacement.

LES REVENDICATIONS DU SNUipp-FSU

- Développer la formation
- Alléger la charge de travail
- Améliorer le temps de décharge des directrices et directeurs d'école
- Pérenniser l'aide administrative



Des informations complémentaires seront données dans le Bout de Craie en cours de préparation...